

## OFFRE PUBLIQUE MIXTE

à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une





**OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE**, et d'une

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT**

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



CONSEILLÉE PAR

 ABN AMRO Corporate Finance France	Morgan Stanley Morgan Stanley & Co. Limited	 Calyon Corporate and Investment Bank
 BNP Paribas	 UBS Investment Bank	

INITIÉE PAR

**NYSE EURONEXT, Inc.**

(une société ayant son siège dans l'Etat du Delaware aux Etats-Unis d'Amérique)

REALISÉE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE

**NYSE EURONEXT (Holding) N.V.**

(une société ayant son siège aux Pays-Bas, entièrement détenue par NYSE Euronext, Inc.)

**Informations relatives aux caractéristiques,  
notamment juridiques, financières et comptables  
d'Euronext N.V.**



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de la société Euronext N.V. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 14 février 2007, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Euronext N.V.

Le présent document constitue une mise à jour des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Euronext N.V. figurant dans la section 28 du document de base enregistré par l'AMF le 30 novembre 2006 sous le numéro I.06-184, qu'il incorpore par référence.

Il complète par ailleurs la note en réponse d'Euronext visée par l'AMF le 18 janvier 2007 sous le numéro 07-019, après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique mixte à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange et d'une offre publique d'achat déposée par NYSE Euronext visant les titres d'Euronext (l'« **Offre** »).

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet d'Euronext N.V. ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)). Il peut être obtenu sans frais auprès de :

**Euronext N.V.**  
39, rue Cambon  
75039 Paris Cedex 01

## SOMMAIRE

AVERTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE RISQUES.....	4
DEFINITIONS .....	4
1 PERSONNES RESPONSABLES.....	8
1.1 NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A EURONEXT N.V. ....	8
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A EURONEXT N.V.....	8
2 FACTEURS DE RISQUES (Section 4.2 du Document de Base) .....	8
3 EVENEMENTS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE D'EURONEXT (Sections 7.5 et 28.6.2.2 du Document de Base).....	8
3.1 ENGAGEMENTS PRIS PAR NYSE EURONEXT ET EURONEXT VIS-A-VIS DU COLLEGE DES REGULATEURS .....	8
3.2 SIGNATURE D'UN ACCORD PORTANT SUR LA CONSULTATION, LA COOPERATION ET L'ECHANGE D'INFORMATIONS CONCERNANT LA SUPERVISION DES MARCHES ENTRE LE COLLEGE DES REGULATEURS ET LA SEC.....	9
4 EVENEMENTS CLES AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2006 ET DU MOIS DE JANVIER 2007 (Section 28.1.7 du Document de Base) .....	10
5 EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES (Sections 13.1 et 28.4.1.9 du Document de Base).....	11
5.1 ACTIVITE AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2006 ET DU MOIS DE JANVIER 2007 .....	11
5.2 ACCORDS DE PARTICIPATIONS .....	12
5.3 INTRODUCTION DE LA DIRECTIVE MIFID.....	13
6 DIRECTION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (section 28.2.1).....	13
7 INFORMATIONS FINANCIERES (Section 28.5 du Document de Base) .....	15
8 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL .....	17
8.1 CAPITAL SOCIAL AUTORISE NON EMIS (SECTION 28.6.3.5 DU DOCUMENT DE BASE) .....	17
8.2 ACQUISITION PAR EURONEXT DE SES PROPRES ACTIONS (SECTION 28.6.3.6 DU DOCUMENT DE BASE).....	18
9 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE (Section 28.6.4 du Document de Base) .....	18
9.1 ACTIONNARIAT D'EURONEXT .....	18
9.2 MODIFICATIONS RECENTES DE LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL.....	19

## AVERTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits dans la section 4.2 du Document de Base, dans la section 1 de la Note d'Information et dans le présent document, avant de prendre leur décision d'apporter leurs actions Euronext à l'Offre. La réalisation de tout ou partie de ces risques, ou d'autres risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs à la date de dépôt du présent document, est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou ses objectifs.

## DEFINITIONS

Le lexique ci-après contient les principaux termes et abréviations utilisés dans le présent document.

### **AFM (Autoriteit Financiële Markten)**

Autorité néerlandaise des marchés financiers, également désignée sous l'appellation Netherlands Authority for the Financial Markets.

### **AMF (Autorité des Marchés Financiers)**

Autorité française des marchés financiers.

### **AtosEuronext**

AtosEuronext SBF S.A. est la coentreprise détenue à parts égales créée le 1<sup>er</sup> juillet 2000 par Atos (devenue Atos Origin en octobre 2000) et ParisBourse (devenue Euronext en septembre 2000) qui est devenue le premier fournisseur européen de technologie informatique boursière et financière d'envergure internationale (voir [www.aems.net](http://www.aems.net)).

### **Atos Euronext Market Solutions**

Atos Euronext Market Solutions Holding S.A.S. est la structure de services informatiques co-détenue à parts égales par Euronext et Atos Origin, issue de la fusion d'AtosEuronext et de LIFFE Market Solutions, l'ancien département informatique d'Euronext.liffe

### **CBFA (Commission Bancaire, Financière et des Assurances/Commissie voor het Bank, Financie en Assurantiewezen)**

Autorité belge des marchés financiers.

### **CMVM (Comissão do Mercado de Valores Mobiliários)**

Autorité portugaise des marchés financiers.

### **Collège des Régulateurs**

Organe regroupant les autorités de régulation nationales des bourses européennes d'Euronext, savoir l'AMF, l'AFM, la CBFA, la CMVM et la FSA.

### **Combination Agreement**

Contrat signé le 1<sup>er</sup> juin 2006 entre NYSE Group, Euronext, NYSE Euronext, et une filiale à 100% de NYSE Euronext, organisant le Rapprochement et les conditions de sa mise en œuvre, tel qu'amendé et reformulé (*amended and restated*) le 24 novembre 2006.

### **Contrat à Terme (future)**

Contrat permettant d'acheter ou de vendre une quantité donnée d'un actif à une date future fixée et à un prix déterminé par ce contrat. Les dates de livraison, les Lots de négociation et les conditions contractuelles des Contrats à Terme sont régies par des normes spécifiques.

### **Document de Base**

Le document de base enregistré par l'AMF le 30 novembre 2006 sous le numéro n°I.06-184 en vue de l'admission des titres de NYSE Euronext sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

## **ETF**

Exchanged Traded Funds ou fonds coté en bourse en temps réel.

## **Eurolist (Eurolist by Euronext)**

Liste unique qui comprend les actions de toutes les sociétés cotées en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal. Ces actions y figurent par ordre alphabétique et un symbole leur est attribué. L'Eurolist offre une structure boursière harmonisée pour tous les marchés d'actions réglementés d'Euronext.

## **Eurolist d'Euronext Paris**

Eurolist géré par Euronext Paris S.A.

## **Euronext**

Euronext N.V., société de droit néerlandais, dont le siège social est situé Beursplein 5, 1012 JW Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre de la Chambre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 341 37 761.

## **Euronext.liffe (ou Pôle d'Activité Stratégique de Négociation de Dérivés)**

Pôle d'Activité Stratégique qui gère les Marchés Dérivés internationaux d'Euronext, à savoir les Marchés Dérivés d'Amsterdam, de Bruxelles, de Lisbonne, de Londres et de Paris et qui offre une gamme large et en pleine extension de produits Dérivés à ses clients situés dans le monde entier

## **Euronext Paris**

Désigne Euronext Paris S.A., filiale à 100% d'Euronext.

## **FSA (Financial Services Authority)**

Autorité britannique des marchés financiers.

## **GL TRADE**

GL TRADE S.A. ou GL TRADE S.A. et ses filiales consolidées, selon le contexte, est le premier fournisseur mondial de solutions logicielles pour couvrir le processus complet d'un ordre de bourse, du donneur d'ordre au négociateur. GL TRADE fournit ses solutions à 600 institutions financières sur 114 marchés et 5 continents

## **Groupe**

NYSE Euronext et ses filiales et participations consolidées telles qu'elles existeront à compter du Rapprochement.

## **Groupe Euronext**

Euronext et ses filiales consolidées à 100%.

## **Internalisateur Systématique**

Un Internalisateur Systématique est une entreprise d'investissement qui, de façon organisée, fréquente et systématique, négocie pour compte propre en exécutant les ordres de clients en dehors d'un marché réglementé ou d'un MTF (Système Multilatéral de Négociation).

## **LCH.Clearnet**

LCH.Clearnet Group Ltd est la contrepartie centrale et chambre de compensation (CCP) indépendante créée par la fusion de la London Clearing House (LCH) et de Clearnet S.A. en décembre 2003, qui compense et garantit toutes les transactions effectuées sur les marchés d'Euronext.

## **LIFFE**

London International Finance Futures and Options Exchange, bourse internationale de Londres pour les Contrats à Terme et d'option, géré par LIFFE Administration and Management, société détenue à 100 par LIFFE (Holdings) plc, dont Euronext a fait l'acquisition en 2002.

## **Memorandum of Understanding**

Protocoles d'accord en date du 22 mars 2001 et du 3 mars 2003 conclus entre l'AMF, l'AFM, la CBFA, la CMVN et la FSA dont l'objet est d'assurer la coordination du contrôle et de la surveillance et de la réglementation applicable à Euronext et aux marchés réglementés exploités par ses filiales.

## **MiFID**

La directive européenne 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers.

## **Note d'Information**

La note d'information de NYSE Euronext visée par l'AMF le 18 janvier 2007, sous le numéro 07-018.

## **Note en Réponse**

La note d'information d'Euronext visée par l'AMF le 18 janvier 2007, sous le numéro 07-019.

## **NYSE**

Bourse gérée par NYSE Group. Le NYSE est le plus grand marché actions à l'échelle mondiale et le plus liquide (source : WFE, 30 juin 2006). NYSE désigne également la société New York Stock Exchange LLC, personne morale filiale de NYSE Group enregistrée en tant que bourse américaine de valeurs mobilières.

## **NYSE Euronext**

NYSE Euronext, Inc. une société de droit américain dont le siège social est situé c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, dans la ville de Dover, Suite 101, comté de Kent, Etat du Delaware 19904, Etats-Unis, dont le numéro d'enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* (« *CIK Number* ») est 0001368007.

## **NYSE Group**

La société NYSE Group Inc., société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) dont le siège social situé National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, ville de Dover, Suite 101, comté de Kent, Etat du Delaware 19904, Etats-Unis.

## **Offre**

L'offre publique faite aux actionnaires d'Euronext, initiée par NYSE Euronext et réalisée par l'intermédiaire de sa filiale NYSE Euronext (Holding), exposée dans le présent document.

## **Offre Principale**

L'offre faite aux actionnaires d'Euronext d'apporter leurs actions Euronext à NYSE Euronext (Holding) N.V. en échange de 0,98 action NYSE Euronext à émettre et 21,32 euros pour 1 action Euronext.

## **OPE Subsidaire**

L'offre publique d'échange à titre subsidiaire.

## **OPA Subsidaire**

L'offre publique d'achat à titre subsidiaire.

**Plan Elements**

Plan d'actionnariat salarié ouvert à tous les salariés du groupe Euronext et leur permettant d'acquérir des actions Euronext.

**Rapprochement**

Le regroupement de NYSE Group et Euronext sous le contrôle d'une société holding commune, NYSE Euronext, et la demande de l'admission des actions de celle-ci aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris et sur le NYSE.

**Réorganisation post-closing**

Réorganisation de la structure du Groupe devant intervenir postérieurement au Rapprochement afin qu'Euronext soit détenue à 100% par NYSE Euronext.

**SEC**

La *Securities and Exchange Commission*.

**Seuil de réussite**

La condition de l'apport à l'Offre d'actions Euronext représentant à la date de clôture de l'Offre au moins 50% du capital d'Euronext, majoré d'une (1) action.

**Société**

La société Euronext.

## **1 PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1 Nom et fonction de la personne responsable de l'information relative à Euronext N.V.**

Jean-François Théodore, Président du directoire d'Euronext.

### **1.2 Attestation de la personne responsable de l'information relative à Euronext N.V.**

*« J'atteste que le présent document comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre initiée par NYSE Euronext, Inc et visant les actions de la société Euronext N.V. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Jean-François Théodore  
Président du directoire

## **2 FACTEURS DE RISQUES (Section 4.2 du Document de Base)**

*L'application de la Directive européenne concernant les marchés d'instruments financiers ou MiFID pourrait accélérer le développement de la négociation hors marché en Europe, ce qui pourrait porter atteinte à la position concurrentielle de NYSE Euronext.*

Se reporter à la Section 4.2 du Document de Base – Facteurs de risques relatifs à l'activité de la Société pour la description de ce facteur de risques

Se reporter à la Section 5.3 – Introduction de la Directive MiFID pour une description de la stratégie d'Euronext pour faire face à l'introduction de la Directive MiFID.

## **3 EVENEMENTS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE D'EURONEXT (Sections 7.5 et 28.6.2.2 du Document de Base)**

### **3.1 Engagements pris par NYSE Euronext et Euronext vis-à-vis du Collège des Régulateurs**

Dans le cadre des échanges avec le Collège des Régulateurs relatifs à l'examen de la demande d'autorisation du Rapprochement, NYSE Euronext et Euronext ont pris les engagements suivants par une lettre en date du 3 janvier 2007, qui sont subordonnés à la réalisation de l'Offre :

Euronext a confirmé qu'elle demanderait une déclaration de non objection du Collège des Régulateurs préalablement à la mise en œuvre d'un processus d'intégration qui ne serait pas d'ores et déjà prévu dans le *Combination Agreement*. Euronext a également confirmé que toutes les décisions et les événements qui pourraient affecter sa capacité à respecter ses obligations réglementaires, notamment les éventuelles opérations qui, bien que n'ayant pas d'impact significatif sur Euronext ou sur ses marchés, pourraient avoir un impact significatif sur la situation de NYSE Euronext en sa qualité de société-mère d'Euronext, seront immédiatement portés à l'attention du Collège des Régulateurs.

Euronext a confirmé au Collège des Régulateurs son engagement fort et permanent de se conformer au *Memorandum of Understanding* et aux obligations qui y sont stipulées. Dans ce contexte, NYSE

Euronext a confirmé qu'elle n'entraverait pas l'application du *Memorandum of Understanding* ni la capacité d'Euronext à exécuter ses obligations au titre du *Memorandum of Understanding*.

NYSE Euronext a confirmé son engagement de soumettre au Collège des Régulateurs toute proposition de modification de ses *Bylaws* et de son *Certificate of incorporation*, et d'obtenir l'accord préalable du Collège des Régulateurs pour toute modification affectant les marchés d'Euronext.

NYSE Euronext a confirmé son engagement de soumettre à l'accord préalable du Collège des Régulateurs toute proposition de modification des statuts et des modalités d'administration de la fondation néerlandaise, ainsi que du *Governance and Option Agreement*. Un engagement similaire sera exigé de la part du conseil d'administration de la fondation néerlandaise.

NYSE Euronext a confirmé son engagement de demander une déclaration de non objection du Collège des Régulateurs pour toute proposition de nomination de membres de son *board of directors* et de son *management committee*, fondée sur des critères d'évaluation adéquats des candidats proposés.

NYSE Euronext et Euronext ont confirmé leur engagement permanent d'assurer aux organes de direction locaux (*management boards*) des ressources suffisantes et l'entière responsabilité de la gestion opérationnelle quotidienne de leurs marchés nationaux respectifs, ce qui comprend la fourniture des ressources adéquates leur permettant de continuer à gérer les entreprises de marché locales en conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires. NYSE Euronext et Euronext ont réitéré à cet égard leurs engagements relatifs à la structure et à l'organisation de la direction d'Euronext et de ses filiales ainsi que du Groupe, en particulier s'agissant de la conciliation entre les demandes et les objectifs de la direction du Groupe et l'attention portée aux objectifs et obligations locaux.

NYSE Euronext a confirmé ses engagements relatifs à l'adéquation continue des ressources financières des filiales européennes et s'est engagée à assurer leur indépendance financière et leur stabilité.

Enfin, NYSE Euronext s'est engagé à permettre au Collège des régulateurs d'avoir accès à tout moment aux informations (livres et registres) relatives aux activités d'Euronext et de ses filiales réglementées conservées au niveau du Groupe.

### **3.2 Signature d'un accord portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations concernant la supervision des marchés entre le Collège des Régulateurs et la SEC**

Dans le cadre du Rapprochement, la SEC et le Collège des Régulateurs ont conclu le 25 janvier 2007 un accord sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations concernant la supervision des marchés. La SEC et le Collège des Régulateurs expriment, à travers cet accord, leur volonté de coopérer afin de favoriser l'exercice de leurs missions respectives de régulation, en particulier dans les domaines de la protection des investisseurs, de la promotion de l'intégrité des marchés, du maintien de la confiance des épargnants et de la stabilité systémique. La SEC et le Collège des Régulateurs s'attachent également à examiner, par un dialogue ouvert et permanent, les conséquences, en termes de régulation, de niveaux d'intégration plus élevés des marchés.

Cet accord entrera en vigueur dès la publication par Euronext Paris d'un avis annonçant que le Seuil de réussite de l'Offre a été franchi.

#### **4 EVENEMENTS CLES AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2006 ET DU MOIS DE JANVIER 2007 (Section 28.1.7 du Document de Base)**

##### QUATRIÈME TRIMESTRE 2006

###### Octobre

###### **LCH.Clearnet et Euronext annoncent une baisse des commissions de compensation**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, une baisse moyenne de 15 % (pouvant atteindre 26 %) sera appliquée aux commissions prélevées par LCH Clearnet (y compris aux commissions prélevées pour le compte d'Euronext) pour toutes les transactions exécutées sur les marchés d'actions d'Euronext.

###### **1<sup>ère</sup> cotation d'une société britannique sur Alternext**

Le 17 octobre, Alternext a accueilli sa première société britannique, Assima, un éditeur de solutions logicielles de formation, franchissant ainsi le cap des 60 sociétés cotées. Après l'italienne Safwood en février 2006, Assima est la deuxième société implantée en dehors de la zone Euronext à rejoindre Alternext.

###### **Entrée en bourse réussie pour Galp Energia sur Euronext Lisbon – 100<sup>e</sup> cotation sur Euronext en 2006**

Avec 1,1 milliard d'euros levés, l'introduction en Bourse de Galp Energia compte parmi les plus importantes de l'année 2006 sur les marchés d'Euronext. La société portugaise a été la 100<sup>e</sup> à rejoindre les marchés d'Euronext en 2006. Sur Euronext Lisbon, Galp Energia occupe le 5<sup>e</sup> rang en termes de capitalisation boursière et est entrée dans la composition de l'indice portugais de référence PSI20 à partir du 30 octobre.

###### **Grand succès pour l'introduction en bourse de Neuf Cegetel**

Généralant une levée de capitaux de 817,5 millions d'euros, Neuf Cegetel a été la troisième introduction la plus importante sur Euronext Paris depuis le début de l'année 2006. L'offre globale, comprenant le placement réservé aux institutionnels et celui destiné aux particuliers, a été sursouscrite environ 15 fois.

###### **Lancement du premier indice au monde sur l'actionnariat salarié**

Euronext et la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS) ont annoncé le lancement du premier indice au monde sur l'actionnariat salarié, l'Euronext FAS IAS®, le 4 décembre 2006

###### Novembre

###### **Euronext reçoit le titre de Bourse de l'Année à l'occasion des Structured Products European Awards 2006**

Ce titre de Bourse de l'Année, remis par le magazine Structured Products à l'occasion des European Awards 2006, est venu récompenser la qualité du travail fourni par Euronext ainsi que l'innovation dont le Groupe a fait preuve dans le domaine des produits structurés cotés (warrants, certificats et fonds structurés).

###### **Bclear remporte le prix de l'année en matière d'innovation**

Grâce au vote des utilisateurs, Bclear, service d'Euronext.liffe, a décroché le prix de l'année en matière d'innovation à l'occasion des Futures and Options Word Clearing and Settlement Awards.

###### **Lancement d'Alternext Amsterdam**

Alternext a été inauguré à Amsterdam le 24 novembre. TCM (The Member Company) a été la première société à voir ses actions négociées sur Alternext Amsterdam.

## Décembre

### **Euronext fait l'acquisition de Hugin**

Hugin est le premier fournisseur européen de solutions innovantes destinées à relier les professionnels de la communication en entreprise avec leurs publics cibles. Hugin et Companynews seront regroupées pour créer une structure indépendante comprenant sa propre équipe de direction.

### **Natixis fait son entrée sur les marchés d'Euronext**

Natixis a levé des capitaux d'un montant de 4,22 milliards d'euros, ce qui en a fait la plus importante offre de cession d'actions sur les marchés d'Euronext en 2006.

### **Euronext signe un accord en vue d'acquérir 51 % de SecFinex, la plate-forme électronique de prêt-emprunt de titres**

Euronext a signé un accord lui permettant de faire l'acquisition de 51 % de SecFinex, une des plates-formes leader en Europe en matière de négociation électronique de prêt-emprunt de titres. Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, l'acquisition devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2007.

### **Les actionnaires d'Euronext approuvent le rapprochement avec NYSE Group**

Le 19 décembre, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire, les actionnaires d'Euronext ont approuvé la signature du *Combination Agreement* conclu entre Euronext et NYSE Group et des opérations qui en découlent, à la majorité de 98,18 % des droits de vote exprimés. Des actionnaires représentant 64,9% du nombre total de droits de vote d'Euronext étaient présents ou représentés lors de cette assemblée.

## Janvier 2007

### **2006 : année record**

Les marchés d'actions et dérivés d'Euronext ont enregistré une activité record en 2006.

### **Offre publique initiée par NYSE Euronext visant les actions d'Euronext**

Le 9 janvier 2007, NYSE Euronext a déposé le projet d'Offre visant les actions d'Euronext. L'Offre a été déclarée conforme par l'AMF le 18 janvier.

### **Janvier 2007 : le mois le plus actif de l'histoire d'Euronext : 23,1 millions de transactions sur le cash, +24,1% par rapport à janvier 2006**

Les marchés cash d'Euronext ont enregistré leur mois le plus actif en janvier 2007 avec 23,1 millions de transactions réalisées, en hausse de 24,1% par rapport au même mois l'an passé, dépassant le précédent record de 22,1 millions de transactions réalisé en mai 2006. Cela représente une moyenne quotidienne record de plus de 1 million de transactions, en progression de 21,8% par rapport à la moyenne quotidienne de l'année 2006 de 861.000 transactions.

## **5 EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES (Sections 13.1 et 28.4.1.9 du Document de Base)**

### **5.1 Activité au cours du quatrième trimestre 2006 et du mois de janvier 2007**

#### **Quatrième trimestre 2006**

La tendance constatée sur les marchés d'Euronext au cours des neuf premiers mois de l'année 2006 a été confirmée sur le dernier trimestre 2006, permettant à Euronext d'enregistrer une année record aussi bien pour ses marchés d'actions que dérivés.

En 2006, pour la sixième année consécutive, Euronext maintient son rang de première place boursière européenne à la fois en termes de nombre de transactions et de volume de capitaux traités sur actions au sein du carnet d'ordres central électronique. Euronext a été le premier bassin de liquidité en Europe, affichant des transactions cash en progression de 35%.

Avec un nombre d'introductions et de capitaux levés record – 142 introductions, dont 57 sur Alternext –, le groupe a été le premier marché dans la zone euro en termes de capitaux levés lors d'introductions en bourse avec un montant total de 21,4 milliards d'euros. La diversification de l'offre de produits s'est poursuivie et une hausse des transactions, de 99 % sur NextTrack et de 64% sur NextWarrants, a été enregistrée.

### **Janvier 2007**

La société *Companynews* acquise par Euronext en mars 2006 ; qui est l'un des prestataires de services spécialisés en matière de diffusion d'informations, a été inscrite sur la liste officielle des diffuseurs professionnels publiée par l'AMF, après la réalisation d'un audit complet par Ernst & Young de ses processus de diffusion de l'information réglementée.

## **5.2 Accords de participations**

Le Groupe Euronext a conclu de nouveaux accords de participation au cours du quatrième trimestre 2006 et du mois de janvier 2007 :

- Le 18 décembre 2006, Euronext a signé un accord en vue d'acquérir 51% du capital de la société britannique SecFinex, une des plate-formes leader en Europe pour la négociation électronique de prêt-emprunt de titres. Cette transaction devrait être finalisée durant le premier trimestre 2007 sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes.
- Euronext a acquis le 19 décembre 2006 100 % du capital de la société Hugin ASA, leader européen dans la fourniture de solutions innovantes destinées à relier les professionnels de la communication en entreprise avec leurs publics cibles, dans le but de fusionner cette société avec la société *Companynews* acquise par Euronext en mars 2006 ; qui est l'un des prestataires de services spécialisés en matière de diffusion d'informations. La société Hugin a été créée en Norvège en 1995 et possède actuellement 10 bureaux implantés dans 9 pays européens.
- Le 16 janvier 2007, GL TRADE a conclu un accord en vue de l'acquisition de l'intégralité du capital de la société américaine FNX Solutions, spécialiste des solutions de gestion des produits OTC (*over the counter*) pour les marchés de capitaux et les *hedge funds*. L'opération sera finalisée courant février. Cette acquisition va sensiblement renforcer l'offre existante du groupe GL TRADE à destination des marchés de capitaux.

Euronext et LCH.Clearnet Group Ltd. ont récemment entamé des discussions relatives à la participation d'Euronext dans LCH.Clearnet, qui se compose d'actions ordinaires (représentant 24,9 % du capital de LCH.Clearnet, sur une base totalement diluée) et d'actions de préférence convertibles et remboursables (représentant 16,6% du capital de LCH.Clearnet sur une base totalement diluée). Les parties sont parvenues à un accord de principe sur le remboursement anticipé des actions de préférence (qui aurait dû normalement intervenir en décembre 2008) et le rachat des actions ordinaires détenues par Euronext de sorte qu'Euronext ne détienne plus que 5% du capital de LCH.Clearnet à l'issue de cette transaction. Le remboursement des actions de préférence s'élèvera approximativement à 199 millions d'euros, auxquels s'ajouteront les intérêts courus non encore payés.

Le rachat des actions ordinaires serait réalisé sur la base de l'évaluation de LCH.Clearnet retenue lors de la prise de participation initiale d'Euronext, soit 1,2 milliard d'euros, sur une base totalement diluée.

La réalisation de cette opération reste subordonnée, notamment, à un accord définitif entre les parties, puis à l'approbation des actionnaires de LCH.Clearnet, ainsi qu'aux autorisations réglementaires requises.

### **5.3 Introduction de la directive MiFID**

En prévision de l'introduction de la nouvelle directive MiFID prévue en novembre 2007, Euronext va offrir une nouvelle gamme de services à ses clients. Elle s'articulera dans un premier temps autour de trois offres majeures qu'Euronext souhaite rendre disponibles à partir du 1er novembre 2007 :

1. Un nouvel algorithme de négociation permettant d'optimiser l'exécution des ordres pour le marché des actions

Grâce à ce nouvel algorithme de négociation, les ordres exécutables « au meilleur prix » provenant d'un même intermédiaire ayant souscrit à ce service seront exécutés dans le carnet d'ordres central d'Euronext et ce, sans aucune obligation pour l'intermédiaire de devenir Internalisateur Systématique. Ces ordres seront directement compensables par l'intermédiaire qui les a introduits, retirant ainsi du coût de ces négociations les frais de compensation et de règlement-livraison, qui peuvent représenter jusqu'à 40% du coût total d'une transaction.

Euronext entend ainsi offrir à ses clients la possibilité d'optimiser l'exécution de leurs ordres sur le marché le plus liquide et le plus efficient, tout en bénéficiant d'une technologie de pointe, d'un cadre réglementaire en conformité avec MiFID et d'une économie significative des coûts de traitement global.

Euronext est également en train de développer un service d'analyse des coûts d'exécution qui fournira aux intermédiaires et aux investisseurs les éléments nécessaires à la formation de la preuve de la meilleure exécution.

2. Un service de publication des transactions pour l'ensemble des actions et des ETF européens

Dans le cadre de MiFID, les prestataires de services d'investissement devront satisfaire aux exigences de transparence post-négociation, notamment en publiant en temps réel l'ensemble de leurs négociations réalisées hors carnet d'ordres. Afin de répondre à ce besoin, Euronext va leur proposer un service de diffusion en temps réel des données de négociations réalisées hors carnet d'ordres pour l'ensemble des actions et des ETF européens admis sur un marché réglementé. Ce service s'appuiera sur l'infrastructure déjà existante chez Euronext. En outre, pour les négociations réalisées hors carnet d'ordres sur les valeurs cotées sur ses marchés, Euronext continuera à offrir la possibilité de bénéficier des services de compensation via LCH.Clearnet.

3. Un service de déclaration des transactions aux régulateurs d'Euronext compétents

Les prestataires de services d'investissement auront également l'obligation de déclarer l'ensemble de leurs transactions aux régulateurs compétents. Euronext va donc leur proposer un service les aidant à répondre à cette obligation pour l'ensemble des valeurs cotées sur ses marchés ainsi que pour les actions et les ETF européens admis sur un marché réglementé.

## **6 DIRECTION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (section 28.2.1)**

Tous les membres du conseil de surveillance d'Euronext s'étant vu proposer de devenir membres du *board of directors* de NYSE Euronext suite à la réalisation de l'Offre, conformément aux termes du

*Combination Agreement*, il a été considéré que cet état de fait pourrait créer des situations où les membres du conseil de surveillance ne seraient plus réputés être indépendants au sens du Code néerlandais de gouvernement d'entreprise, ou pourraient être considérés comme étant en situation de conflit d'intérêts.

Pour garantir la présence de membres du conseil de surveillance indépendants pendant l'Offre et la Réorganisation post-closing, le conseil de surveillance a soumis à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 19 décembre 2006, la nomination de deux nouveaux membres indépendants du conseil de surveillance, Rijnhard de Beaufort et René de la Serre, dont aucun des deux ne sera membre du *board of directors* de NYSE Euronext. Les actionnaires ont approuvé ces nominations.

### **M. Rijnhard de Beaufort**

**Age** : 59 ans

**Sexe** : masculin

**Nationalité** : Néerlandaise

**Début du premier mandat** : 2006

**Fin du mandat en cours** : 2011

**Actions Euronext détenues au 31 janvier 2007** : aucune

**Principales fonctions en dehors d'Euronext** : Membre du conseil d'administration de Bank Insinger de Beaufort N.V. (Pays-Bas)

#### **Autres fonctions importante actuellement occupées dans d'autres sociétés :**

Membre du conseil de surveillance d'Euronext Amsterdam N.V (Pays-Bas)

Membre du conseil de surveillance de Van Hardenbroek Beheer B.V (Pays-Bas)

Membre du conseil de surveillance de 't Schoutenhuis B.V. (Pays-Bas)

Président du conseil d'administration de Stichting Pensioenfonds Euronext Amsterdam N.V (Pays-Bas)

Membre du conseil d'administration de Stichting Schadefonds Beleggers (Pays-Bas)

Membre du conseil d'administration de Stichting Preferente Aandelen Grontmij (Pays-Bas)

#### **Autres fonctions précédemment occupées dans d'autres sociétés :**

Membre du conseil d'administration de Vereniging voor de Effectenhandel (Pays-Bas)

### **M. Barbier de La Serre**

**Age** : 66 ans

**Sexe** : masculin

**Nationalité** : Française

**Début du premier mandat** : 2006

**Fin du mandat en cours** : 2011

**Actions Euronext détenues au 31 janvier 2007** : aucune

**Autres fonctions importante actuellement occupées dans d'autres sociétés :**

Membre du conseil de surveillance de Compagnie Financière Saint-Honoré S.A (France)  
 Membre du conseil de surveillance de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild S.A (France)  
 Membre du conseil de surveillance de Schneider Electric S.A (France)  
 Membre du conseil d'administration de Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières S.A (Suisse)  
 Membre du conseil d'administration de P.P.R S.A. (France)  
 Membre du conseil d'administration de Sanofi-Aventis S.A (France)  
 Membre du conseil d'administration de Nord-Est S.A (France)

**Autres fonctions précédemment occupées dans d'autres sociétés :**

Membre du conseil de surveillance d'Euronext N.V  
 Président du conseil d'administration de Tawa UK Ltd (UK)  
 Membre du conseil d'administration de Calyon S.A (France)  
 Membre du conseil d'administration de Crédit Lyonnais S.A (France)

**7 INFORMATIONS FINANCIERES (Section 28.5 du Document de Base)**

- Communiqué de presse d'Euronext en date du 14 février 2007 relatif à l'annonce du chiffre d'affaires pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2006 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Le 4<sup>e</sup> trimestre 2006, deuxième trimestre le plus actif de l'année, a été le meilleur quatrième trimestre de l'histoire d'Euronext. Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006, les revenus d'Euronext ont progressé de 5,9% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2005, portant les revenus annuels au niveau record de 1 102,2 M€ en augmentation de 14,6% par rapport à 2005.

Le niveau élevé des revenus de l'année 2006 s'explique par le maintien tout au long de l'année de bonnes conditions de marché sur quasiment tous les segments d'activité.

<b>Non audité</b>	<b>4<sup>e</sup> trimestre</b>	<b>4<sup>e</sup> trimestre</b>	<b>Variation</b>	<b>Année</b>	<b>Année</b>	<b>Variation</b>
<i>Milliers d'euros</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>(%)</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>(%)</b>
Négociation sur actions <sup>(1)</sup>	72 221	57 956	24,6%	286 899	215 743	33,0%
Commissions de cotation	21 357	27 113	-21,2%	55,637	63 130	-11,9%
Négociation sur produits dérivés <sup>(1)</sup>	91 571	90 844	0,8%	391 571	331 923	18,0%
MTS fixed income <sup>(2)</sup>	5 764	1 437	N.S.	24 019	1 437	N.S.
Règlement-livraison et conservation	3 906	8 863	N.S.	14 553	39 280	N.S.
Ventes de données de marché	29 220	26 266	11,2%	112 004	93 592	19,7%
Ventes de logiciels	49 518	46 203	7,2%	184 607	195 212	-5,4%
Autres produits	8 655	7 684	12,6%	32 901	21 550	52,7%
<b>Total</b>	<b>282 212</b>	<b>266 366</b>	<b>5,9%</b>	<b>1 102 191</b>	<b>961 867</b>	<b>14,6%</b>

(1) En 2006, l'Exchange fee collecté par LCH.Clearnet pour le compte d'Euronext s'est élevé à 56,5 M€ pour l'activité de négociation sur actions et à 0,9 M€ pour la négociation sur produits dérivés, contre respectivement, 41,1 M€ et 5,8 M€ en 2005.

(2) MTS, acquis en décembre 2005, est consolidé à hauteur de 51% de ses revenus depuis cette date. Seuls les revenus correspondant à l'activité MTS-Fixed income sont présentés, le reliquat étant intégré dans les segments « Vente de données de marché » et « Autres produits ».

## ◆ Analyse par activité

**Négociation sur actions :** Avec 219,5 millions de transactions enregistrées (en hausse de 35,1% par rapport à 2005), Euronext a confirmé son rang de leader en Europe, tant en termes de nombre de transactions que de montants échangés sur son carnet d'ordres central.

Euronext a établi un nouveau record absolu avec en moyenne, 860 692 transactions quotidiennes, soit une progression de 36,2% par rapport à 2005. Les revenus de ce segment d'activité ont augmenté pour la troisième année consécutive (+33,0% par rapport à 2005) pour atteindre 286,9 M€

**Commissions de cotation :** Euronext a terminé l'année 2006 avec un total de 142 nouvelles introductions en Bourse, représentant un total de 21,4 milliards d'euros de capitaux levés et une capitalisation boursière additionnelle de 96,0 milliards d'euros. 2006 a été ainsi l'année la plus active depuis la création d'Euronext, tant en termes de nombres d'introductions qu'en montant de capitaux levés. 57 de ces introductions ont eu lieu sur Alternext. A la fin de l'année 2006, soit seulement 18 mois après sa création, Alternext comptait au total 75 sociétés cotées. Les revenus de cette activité ont atteint 55,6 M€ en 2006, en baisse de 11,9% par rapport au niveau atteint en 2005. Rappelons que les revenus 2005 avaient été sensiblement impactés par deux des plus importantes introductions en Bourse dans le monde, celles d' EDF et de Gaz de France

**Négociation sur produits dérivés :** Euronext.liffe a réalisé une solide performance et établi un nouveau record d'activité grâce à des conditions de marché favorables sur les marchés des produits dérivés. Toutes les familles de produits dérivés ont progressé par rapport à 2005 : en volume, les produits sur actions ont augmenté de 23%, les produits de taux de 19% et les produits sur matières premières de 16%. Au total, le nombre de contrats négociés a progressé de 21% pour s'établir à 730,3 millions. Après seulement un an d'existence, Bclear, notre nouvelle offre OTC, a confirmé son succès avec 51,6 millions de contrats négociés en 2006.

Les revenus totaux de l'activité de négociation sur produits dérivés ont atteint 391,6 M€ en hausse de 18,0% par rapport à l'année dernière.

**MTS fixed-income :** Les revenus de MTS sont consolidés à hauteur de 51%. En 2005, ils avaient été consolidés sur un mois seulement. Sur une base comparable et à titre d'information seulement, les revenus de MTS fixed-income ont augmenté de 2,4% en 2006 par rapport à 2005.

**Règlement-Livraison et conservation :** La cession de CIK à Euroclear, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2006, explique la diminution des revenus du segment. Celui-ci n'intègre désormais plus que les revenus d'Interbolsa, le dépositaire central portugais, dont les revenus annuels sont restés stables à 14,5 M€ en dépit d'une forte réduction des tarifs au début de l'année.

**Ventes de données de marché :** Cette activité a réalisé une bonne performance en 2006, avec des revenus en progression de 19,7% par rapport à 2005, atteignant le niveau record de 112,0 M€ L'activité traditionnelle a bénéficié des bonnes performances des packages vendus dans le monde entier. Une évolution stratégique vers de nouveaux services a été amorcée avec l'acquisition de CompanyNews et de Hugin, ceci afin de tirer profit des nouvelles directives européennes Transparence et MiFID.

**Ventes de logiciels :** En 2006, ce segment d'activité intégrait exclusivement les revenus de GL Trade. En 2005, il comprenait également Liffe Market solutions (LMS). Les revenus de GL Trade ont progressé de 3%, passant de 179 M€ en 2005 à 184,6 M€ en 2006. GL Trade a réalisé deux acquisitions sur la période, Emos Systems en juillet 2006 et la gamme OBMS de Nyfix Overseas en août 2006. Une troisième acquisition, FNX solutions, est en cours de finalisation.

**Autres produits :** Les autres produits ont augmenté de 52,7%, passant de 21,5 M€ à 32,9 M€ grâce à l'effet en année pleine des services facturés à LMS Londres, à l'amélioration des loyers en Europe continentale ainsi qu'à la consolidation en année pleine des revenus de MTS.

- Les résultats d'Euronext pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 seront rendus publics le 13 mars 2007.

## 8 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### 8.1 Capital social autorisé non émis (section 28.6.3.5 du Document de Base)

#### *Plans d'options d'achat d'action*

Les Conseils d'administration d'Euronext et de Parisbourse<sup>SBF</sup> SA (« **SBF** ») (devenue Euronext Paris) ont mis en place, sur la base des autorisations qui leur avaient été conférées par l'assemblée générale de chacune de ces sociétés, les plans d'options d'achat d'actions dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-après :

	Plan d'options d'achat d'actions SBF 1	Plan d'options d'achat d'actions Euronext 2001		Plan d'options d'achat d'actions Euronext 2002	Plan d'options d'achat d'actions Euronext 2004	
Date de l'attribution	27 juin 2000	5 juillet 2001		16 sept. 2002	17 sept. 2004	24 déc. 2004
Nombre attribué	1 226 682	175 201	81 155	590 932	686 000	44 500
Durée contractuelle	7 ans	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Prix d'exercice (en euros)	5,62	24,00	21,60	21,08	22,28	22,60
Options en circulation au 31/12/2005	384 128	81 127	15 037	365 786	616 000	44 500
Ajustement	-	-	135	-	-	-
Exercées	- 305 090	- 52 968	- 8 298	- 224 123	-	-
Annulées	-	-	- 186	-	- 14 000	-
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31/12/2006	79 038	28 159	6 688	141 663	602 000	44 500
OPTIONS POUVANT ETRE EXERCEES AU 31/12/2006	79 038	28 159	6 688	141 663	-	-

#### *Plan d'actionnariat pour les cadres*

Le 28 septembre 2005 et le 22 septembre 2006, le groupe Euronext a mis en place au profit de ses cadres un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 671 712 actions Euronext ; conformément aux stipulations de ce plan, ces salariés recevront gratuitement ces actions à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de leur attribution, s'ils sont toujours employés par le groupe et si l'évolution des résultats par action correspond au moins à l'évolution moyenne d'un panier d'actions.

## ***Plan Elements***

Le groupe Euronext a créé, le 1<sup>er</sup> juin 2006, un plan d'actionnariat salarié (le plan « **Elements** » composé des plans « Euronext N.V. All Employee Share Purchase and Match Plan 2006 », « Euronext N.V. HM Revenue and Customs Approved Share Incentive Plan 2006 » et « Euronext N.V. Share Purchase and Match French Plan ») ouvert à tous les salariés du groupe Euronext et leur permettant d'acquérir des actions Euronext au moyen de versements qu'ils effectueront pendant trois ans ; ce plan doit en principe à nouveau être mis en œuvre le 1<sup>er</sup> juin 2007 et le 1<sup>er</sup> juin 2008.

Les actions acquises par les salariés leur ouvriront droit, à l'expiration d'une période déterminée, s'ils sont toujours employés par le groupe à cette date et s'ils ont conservé jusqu'à cette date les actions initialement acquises par eux (i) à l'octroi d'actions Euronext gratuites en nombre identique à celui des actions achetées, dans la limite de 100 euros par mois (les « actions d'abondement »), (ii) à l'octroi de 10 actions Euronext gratuites lors de leur premier achat d'actions Euronext (les « actions de lancement ») et (iii) à la fin de chaque année, si le groupe atteint ou dépasse son objectif d'EBIT, à l'octroi d'actions Euronext gratuites complémentaires à hauteur respectivement de 10% ou 20% des versements annuels effectués par les salariés (les « actions d'incitation »).

Au 31 décembre 2006, les salariés du Groupe ont acheté 5 532 actions Euronext, le Groupe Euronext ayant alloué 11 424 actions gratuites y compris les actions de lancement (4 154 actions d'abondement et 7 270 actions de lancement). Le nombre d'actions d'incitation sera calculé et ces actions seront allouées après la clôture des comptes du Groupe.

Le conseil de surveillance d'Euronext a décidé le 2 février 2007 que les participants au plan Elements pourraient apporter les actions Euronext achetées dans le cadre de ces plans à l'Offre Principale ou à l'OPE Subsidaire (mais non à l'OPA Subsidaire) sans perdre leurs droits à recevoir des actions gratuites aux termes de ce plan, la condition de détention et de conservation des actions Euronext acquises dans le cadre de ce plan et apportées à l'Offre Principale ou à l'OPE Subsidaire étant reportée sur les actions NYSE Euronext reçues dans le cadre de cet apport.

## **8.2 Acquisition par Euronext de ses propres actions (Section 28.6.3.6 du Document de Base)**

Au 31 décembre 2006, dans le cadre de la mise en œuvre de son contrat de liquidité, 456 149 actions ont été achetées et 476 765 actions ont été vendues par Euronext.

## **9 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE (Section 28.6.4 du Document de Base)**

### **9.1 Actionnariat d'Euronext**

#### **Structure actionnariale d'Euronext N.V. au 8 février 2007**

		% Capital	% droit de vote
Actionnaires salariés	943 013	0,84%	0,85%
Actions rachetées par Euronext	58 076	0,05%	0,00%
Actions rachetées par Euronext détenues par des filiales	981 311	0,87%	0,00%
<b>Actionnaires résidents</b>	<b>25 706 736</b>	<b>22,84%</b>	<b>23,05%</b>
- dont Belgique	761 409	0,68%	0,68%
- dont France	22 678 901	20,15%	20,34%

- dont Pays-Bas	2 266 426	2,01%	2,03%
- dont Stichting	63 569	0,06%	0,06%
<b>Actionnaires non résidents</b>	<b>82 455 259</b>	<b>73,26%</b>	<b>73,94%</b>
<b>Actionnaires non identifiés</b>	<b>2 412 864</b>	<b>2,14%</b>	<b>2,16%</b>
TOTAL	112 557 259	100,00%	100,00%

## 9.2 Modifications récentes de la répartition du capital social

À la connaissance d'Euronext, les principales modifications intervenues dans la répartition de son capital social depuis avril 2006 sont les suivantes :

- Dexia S.A. a déclaré à l'AFM une participation au 1<sup>er</sup> novembre et au 13 décembre 2006 de 0,37 % dans le capital d'Euronext. Cette participation est détenue directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Dexia Securities et Bank Artesia Nederland.
- Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré à l'AFM une participation au 1<sup>er</sup> novembre et au 13 décembre 2006 de 3,68% dans le capital d'Euronext.
- BNP Paribas S.A. a déclaré à l'AFM une participation au 1<sup>er</sup> novembre et au 13 décembre 2006 de 1,34 % dans le capital d'Euronext.
- Société Générale S.A a déclaré à l'AFM une participation au 1<sup>er</sup> novembre et au 13 décembre 2006 de 2,80 % dans le capital d'Euronext. Cette participation est détenue directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Fimat Banque, Fimat SNC, Société de Bourse Gilbert Dupont, Parel, SG Option Europe, SG Securities (Paris) et SG Bank de Maetelaere.
- Crédit Agricole S.A a déclaré à l'AFM une participation au 1<sup>er</sup> novembre et au 13 décembre 2006 de 1,51% dans le capital d'Euronext. Cette participation est détenue indirectement par l'intermédiaire des sociétés Calyon, Prédica et Foncaris.
- Atticus Management LLC a déclaré à l'AFM une participation au 1<sup>er</sup> novembre 2006 de 9,83 % dans le capital d'Euronext. Cette participation est détenue indirectement au travers d'Atticus European Fund, Ltd., Atticus Global Advisors, Ltd., Atticus Trading, Ltd. et Green Way Managed Account Series, Ltd.
- Le 10 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V. filiale à 100% de The Children's Investment Master Funds Limited, a déclaré à l'AMF avoir cédé 359.520 actions Euronext le 9 janvier 2007 et détenir en conséquence 10 046 437 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 11 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 347.869 actions Euronext le 10 janvier 2007 et détenir en conséquence 9 698 568 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 12 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 677 200 actions Euronext le 11 janvier 2007 et détenir en conséquence 9 021 368 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Crédit Suisse Securities (Europe) Limited a déclaré à l'AFM une participation au 12 janvier 2007 de 5,17% dans le capital d'Euronext.

- Le 15 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 284 036 actions Euronext le 12 janvier 2007 et détenir en conséquence 8 737 332 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 16 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 30 115 actions Euronext le 15 janvier 2007 et détenir en conséquence 8 707 217 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 17 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 513.824 actions Euronext le 16 janvier 2007 et détenir en conséquence 8 193.393 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 18 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 177 522 actions Euronext le 17 janvier 2007 et détenir en conséquence 8 015 871 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 19 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 38 462 actions Euronext le 18 janvier 2007 et détenir en conséquence 7 977 409 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 22 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 669 146 actions Euronext le 19 janvier 2007 et détenir en conséquence 7 308 263 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 23 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 220 730 actions Euronext le 22 janvier 2007 et détenir en conséquence 7 087 533 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 26 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 105 615 actions Euronext le 23 janvier 2007 et détenir en conséquence 6 981 918 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 26 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 212.331 actions Euronext le 24 janvier 2007 et détenir en conséquence 6 769 587 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 26 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 104 272 actions Euronext le 25 janvier 2007 et détenir en conséquence 6 665 315 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 30 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 212.786 actions Euronext le 26 janvier 2007 et détenir en conséquence 6 452 529 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 30 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 144 410 actions Euronext le 29 janvier 2007 et détenir en conséquence 6 308 119 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 30 janvier 2007, Davidson Kempner European Partners LLP, agissant pour le compte des fonds Davidson Kempner Institutional Partners LP, Davidson Kempner Institutional Partners Ltd., Davidson Kempner Institutional Partners, M.H. Davidson & Co. Et Serena Limited, a déclaré à l'AMF avoir acquis 175 817 actions Euronext le 11 janvier 2007 et détenir en conséquence 589 121 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.

- Le 30 janvier 2007, Davidson Kempner European Partners LLP, agissant pour le compte des fonds Davidson Kempner Institutional Partners LP, Davidson Kempner Institutional Partners Ltd., Davidson Kempner Institutional Partners, M.H. Davidson & Co. Et Serena Limited, a déclaré à l'AMF avoir acquis 33 000 actions Euronext le 16 janvier 2007 et détenir en conséquence 622 121 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 30 janvier 2007, Davidson Kempner European Partners LLP, agissant pour le compte des fonds Davidson Kempner Institutional Partners LP, Davidson Kempner Institutional Partners Ltd., Davidson Kempner Institutional Partners, M.H. Davidson & Co. Et Serena Limited, a déclaré à l'AMF avoir acquis 45 000 actions Euronext le 17 janvier 2007 et détenir en conséquence 667 121 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 30 janvier 2007, Davidson Kempner European Partners LLP, agissant pour le compte des fonds Davidson Kempner Institutional Partners LP, Davidson Kempner Institutional Partners Ltd., Davidson Kempner Institutional Partners, M.H. Davidson & Co. Et Serena Limited, a déclaré à l'AMF avoir acquis 20 177 actions Euronext le 18 janvier 2007 et détenir en conséquence 687 298 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 30 janvier 2007, Davidson Kempner European Partners LLP, agissant pour le compte des fonds Davidson Kempner Institutional Partners LP, Davidson Kempner Institutional Partners Ltd., Davidson Kempner Institutional Partners, M.H. Davidson & Co. Et Serena Limited, a déclaré à l'AMF avoir acquis 51.911 actions Euronext le 19 janvier 2007 et détenir en conséquence 725 387 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 30 janvier 2007, Davidson Kempner European Partners LLP, agissant pour le compte des fonds Davidson Kempner Institutional Partners LP, Davidson Kempner Institutional Partners Ltd., Davidson Kempner Institutional Partners, M.H. Davidson & Co. Et Serena Limited, a déclaré à l'AMF avoir acquis 38 420 actions Euronext le 22 janvier 2007 et détenir en conséquence 763 807 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 30 janvier 2007, Davidson Kempner European Partners LLP, agissant pour le compte des fonds Davidson Kempner Institutional Partners LP, Davidson Kempner Institutional Partners Ltd., Davidson Kempner Institutional Partners, M.H. Davidson & Co. Et Serena Limited, a déclaré à l'AMF avoir cédé 804 000 actions Euronext le 23 janvier 2007 et détenir en conséquence 67 807 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 31 janvier 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 141 114 actions Euronext le 30 janvier 2007 et détenir en conséquence 6 167 005 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 1<sup>er</sup> février 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 154 332 actions Euronext le 31 janvier 2007 et détenir en conséquence 6 012 673 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
- Le 2 février 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 18 145 actions Euronext le 1<sup>er</sup> février 2007 et détenir en conséquence 5 994 528 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.

- Le 5 février 2007, Winchfield Holdings N.V., a déclaré à l'AMF avoir cédé 499 223 actions Euronext le 2 février 2007 et détenir en conséquence 5 495 305 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.
  
- Le 6 février 2007, Deutsche Bank a déclaré à l'AMF des opérations d'achats, de vente et de prêt d'actions Euronext intervenues entre le 10 janvier et le 24 janvier 2007 à l'issue desquelles elle détient 1 874 628 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext. Le 9 février 2007, Deutsche Bank a déclaré à l'AMF des opérations d'achats, de vente et de prêt d'actions Euronext intervenues entre le 25 janvier et le 5 février 2007 à l'issue desquelles elle détient 2 517 357 actions et droits de vote dans le capital d'Euronext.